

Bonjour et bienvenue à cet épisode de baladodiffusion qui vous est offerte par le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval. Cet épisode s'adresse particulièrement aux étudiants-étudiantes en situation de handicap. Elle portera sur le dévoilement ou non de votre situation de handicap, que ce soit auprès du personnel enseignant, en stage ou sur le marché du travail.

Révéler ou non votre situation de handicap? Cette question est fréquente et préoccupe la plupart des étudiants dans cette situation. Pour y répondre, il est essentiel de bien vous connaître, de savoir communiquer et d'être proactif dans votre démarche. Bien qu'il s'agisse d'un choix personnel de divulguer ou non votre situation de handicap, nous désirons vous guider dans votre décision. Nous aborderons donc les questions suivantes. Quoi dire? Comment le dire? Quand le dire?

Il n'y a pas d'obligation légale à dévoiler son handicap, sauf s'il y a un effet sur votre rendement au travail, votre capacité à répondre aux exigences de votre programme ou sur votre capacité à travailler en sécurité et à assurer la sécurité de vos collègues. Si vous demandez des accommodements pour pallier votre situation de handicap afin de vous assurer un rendement à votre plein potentiel, vous devrez en aviser seulement les personnes concernées; votre professeur, votre responsable de stage ou votre employeur. Toutefois, si vous désirez sensibiliser votre entourage à votre situation de handicap, nous vous encourageons à le faire si vous êtes dans un climat de confiance et d'ouverture.

Avant de dévoiler votre situation de handicap, il importe d'être en mesure de bien vous autoreprésenter, pour faciliter la communication et rassurer votre entourage. Voyons dans un premier temps les éléments à clarifier au préalable afin de bien vous connaître. Premièrement, précisez vos forces, vos faiblesses, vos compétences. Énumérez vos expériences de travail. Bien connaître votre situation de handicap. Vous pourriez également lire sur cette situation, la décrire en utilisant des mots simples. De plus, nommez les impacts négatifs et positifs de vivre avec votre situation de handicap. Finalement, identifiez les obstacles possibles lors de vos études, en stage ou sur le marché du travail.

Dans un deuxième temps, regardons des éléments à clarifier afin de bien connaître les moyens pour pallier votre situation de handicap. Premièrement, expliquez l'aide personnelle ou matérielle nécessaire pour étudier ou travailler. Comme par exemple, les logiciels spécialisés et les programmes de subvention possibles pour l'employeur. Deuxièmement, vous pourriez nommer vos stratégies personnelles comme la gestion de votre temps, de planification et de saines habitudes de vie. Connaître les lois et les responsabilités de chacun. Finalement, renseignez-vous sur les lois et politiques en milieu universitaire et sur le marché du travail.

Une fois bien préparé, déterminez ce que vous allez dire. En ce sens, si vous divulguez votre situation de handicap, voici les aspects que vous pouvez préciser avec les personnes concernées. Premièrement, le diagnostic médical. Évitez de raconter tout votre historique médical. On ne veut pas mettre l'emphase là-dessus, mais bien sur les accommodements dont vous avez besoin. Deuxièmement, les impacts scolaires, en stage ou à l'emploi. Parlez en termes d'impact de vos limitations fonctionnelles, par exemple, lenteur pour la lecture de documents, une plus grande fatigabilité, etc. Troisièmement, les moyens utilisés pour pallier votre situation. Rassurez la personne. Lui expliquer les moyens utilisés et les stratégies personnelles que vous avez mises en place. Finalement, les ressources disponibles. Informez la personne des ressources disponibles si elle ne les connaît pas déjà; ressources matérielles, techniques, subventions, etc.

Regardons maintenant comment le communiquer, comment le dire. Le choix des mots fera la différence dans votre manière de formuler vos demandes ou de vous autoreprésenter. N'hésitez pas à utiliser les mots appropriés et scientifiques qui démontrent que vous êtes experts-expertes de votre situation de handicap. Démontrez avant tout que vous vous connaissez bien et que vous êtes proactif dans la recherche de solutions. Cette attitude favorise une ouverture d'esprit, tant de la part des employeurs que du personnel enseignant, en permettant de diminuer les craintes, les doutes et les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap.

Regardons maintenant le moment de vos communications, quand le dire. En ce sens, voici quelques conseils pour faciliter le dévoilement ou non de votre situation de handicap. Votre décision se détermine en fonction du contexte. Nous distinguons ici certaines situations plus propices au dévoilement, soit en milieu scolaire, en stage ou sur le marché du travail. Premièrement, en milieu scolaire. Vous pouvez parler de votre situation si vous avez besoin d'accommodements pour les cours en classe, les laboratoires ou les examens. Il suffit de communiquer avec les secteurs d'Accueil et de soutien pour les étudiants en situation de handicap. Deuxièmement, en stage. Vous pouvez parler de votre situation si vous devez demander des accommodements. Un climat de confiance et d'ouverture du personnel enseignant favorise le dévoilement de votre situation. N'hésitez pas à consulter votre conseiller aux étudiants en situation de handicap avant d'entreprendre votre stage. Il pourra vous guider dans vos demandes et vos recherches de solutions. Finalement, en recherche d'emploi. Nous vous suggérons d'éviter de mentionner dans votre lettre de motivation ou votre CV votre situation pour ne pas limiter vos chances d'être convoqué en entrevue. Comme toute autre personne, soulignez davantage vos résultats scolaires, vos réalisations, vos compétences et vos expériences qui les inciteront à vous rencontrer. En entrevue, vous devez mentionner votre situation de handicap si vous avez à demander des accommodements lors de l'entrevue, surtout si vous avez une déficience motrice, visuelle ou auditive. Soyez positif et soulignez ce que votre situation vous a permis de développer davantage, comme la

persévérance face à l'adversité. Rassurez votre interlocuteur sur votre rendement pour l'emploi convoité, par vos réalisations et autres expériences de travail, par des lettres de recommandation.

Pour aller plus loin sur le sujet, direction le site web du Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval sur le aide.ulaval.ca. Vous y retrouverez un atelier concernant la réussite de son intégration en stage et en emploi, de même que des informations pertinentes concernant les accommodements scolaires. Bonne fin de journée.